



# Assurances complémentaires ambulatoires

Les assurances complémentaires ambulatoires vous permettent d'assurer des prestations ambulatoires qui ne sont pas payées par l'assurance de base, ou qui le sont en partie seulement.

Édition 2025/26

**Helsana**  
Engagée pour la vie.

# Assurances complémentaires ambulatoires

## TOP

En complément à l'assurance de base : les prestations ambulatoires majeures sont couvertes  
[helsana.ch/fr/top](http://helsana.ch/fr/top)



**90 %** des médicaments admis par Swissmedic<sup>1</sup>

**75 %, max. CHF 10 000.–/an<sup>1</sup>** de participation aux frais jusqu'à 20 ans révolus (p. ex. appareils dentaires, extractions de dents de sagesse), sans limitation des valeurs du point tarifaire

### Couverture intégrale en cas d'urgence<sup>2</sup>

Prise en charge des coûts des traitements à l'étranger en cas de maladie nécessitant un traitement d'urgence, de rapatriement en Suisse, ainsi que de sauvetage et de transport. Les traitements planifiés ne sont pas couverts.

**90 %, max. CHF 150.–/an<sup>2</sup>** de participation aux frais des verres de lunettes, lentilles de contact et aides visuelles

**90 %, max. CHF 1000.–/an** pour les moyens et appareils prescrits par un·e médecin comme les appareils auditifs et tensiomètres, les supports plantaires, etc.

**Max. CHF 100 000.–/an<sup>2</sup>** de participation aux frais d'un transport d'urgence, de sauvetage et de dégagement en Suisse

**75 %, max. CHF 3000.–/an<sup>1</sup>** pour les psychothérapies non médicales réalisées par des psychothérapeutes<sup>3</sup> reconnu·e·s, les stérilisations, les vasectomies, etc.

### Prise en charge des coûts jusqu'à CHF 250 000.–/litige

Pour la protection en matière de droit privé et sur Internet, voir Helsana Advocare PLUS et Helsana Advocare EXTRA

## Protection juridique dans le domaine de la santé et à l'étranger

## Traitements ambulatoires

## Prévention

## Promotion de la santé

## Médecine complémentaire

### Rabais dans les assurances complémentaires ambulatoires

#### Rabais de famille

à partir de 2 personnes 5 %  
à partir de 3 personnes 10 %

#### Rabais pluriannuel

pour les nouveaux clients et clientes :  
3 % pour les contrats de 3 ans

## SANA

Votre complément : les prestations ambulatoires et traitements alternatifs sont couverts  
[helsana.ch/fr/sana](http://helsana.ch/fr/sana)



**75 % des frais** pour les médicaments de la médecine complémentaire

**75 %, max. CHF 500.–/an<sup>2</sup>** de participation aux frais de prévention médicale, p. ex. vaccins, check-up cardiovasculaires, examens échographiques, désaccoutumance au tabac, examens pour le dépistage précoce d'affections cancéreuses

**75 %, max. CHF 200.– par domaine (CHF 500.– pour la grossesse) et par année civile chez des fournisseurs de prestations reconnus :**

- Fitness (cours et abonnements)
- École du dos/corps
- Cours des partenaires de coopération d'Helsana
- Grossesse

**Ambulatoire : 75 % des frais pour les méthodes thérapeutiques et les thérapeutes reconnu·e·s**

**Stationnaire : 100 %, max. CHF 5000.–/an<sup>2</sup> pour les fournisseurs de prestations et méthodes thérapeutiques reconnus**

Participation aux frais pour les méthodes de traitement de médecine complémentaire reconnues par Helsana, p. ex. ostéopathie, kinésiologie, massages médicaux

<sup>1</sup> Pas de couverture au titre de l'assurance de base pour cette prestation.

<sup>2</sup> Couverture partielle au titre de l'assurance de base pour cette prestation.

<sup>3</sup> Les psychothérapies sont remboursées au titre de l'AOS si le/la spécialiste est agréé·e pour des prestations AOS.



## COMPLETA

Toutes les prestations TOP et SANA avec des remboursements parfois plus élevés

[helsana.ch/fr/completa](http://helsana.ch/fr/completa)

### Participation aux frais des verres de lunettes

**90 %** des médicaments admis par Swissmedic<sup>1</sup>.

**75 % des frais** pour les médicaments de la médecine complémentaire reconnus par Helsana

**75 %, max. CHF 10 000.–/an<sup>1</sup>** de participation aux frais jusqu'à 20 ans révolus (p. ex. appareils dentaires, extractions de dents de sagesse), sans limitation des valeurs du point tarifaire

**Couverture intégrale en cas d'urgence<sup>2</sup>** Prise en charge des coûts des traitements à l'étranger en cas de maladie nécessitant un traitement d'urgence, de rapatriement en Suisse, ainsi que de sauvetage et de transport (participation aux frais d'assurance sociale dès CHF 300.– en UE/AELE ou au Royaume-Uni) **90 %, max. CHF 1000.–/an** pour des traitements ambulatoires ciblés ou prescrits par un-e médecin

**90 %, max. CHF 300.–/an<sup>2</sup>** de participation aux frais des verres de lunettes et lentilles de contact

**90 %, max. CHF 1500.–/an** pour les moyens et appareils prescrits par un-e médecin comme les appareils auditifs et tensiomètres, les supports plantaires, etc.

**Max. CHF 100 000.–/an<sup>2</sup>** de participation aux frais d'un transport d'urgence, de sauvetage et de dégagement en Suisse

**75 %, max. CHF 4500.–/an<sup>1</sup>** pour les psychothérapies non médicales réalisées par des psychothérapeutes reconnu-e-s, les stérilisations, les vasectomies, etc.

**Prise en charge des coûts jusqu'à CHF 250 000.–/litige** Pour la protection en matière de droit privé et sur Internet, voir Helsana Advocare PLUS et Helsana Advocare EXTRA

**90 %, par des médecins non conventionné-e-s** (à l'exception de la psychothérapie)

**90 %, max. CHF 750.–/an<sup>2</sup>** Participation aux frais de la prévention médicale, p. ex. vaccins, check-up cardiovasculaires, examens échographiques, désaccoutumance au tabac, examens pour le dépistage précoce d'affections cancéreuses

**75 %, max. CHF 200.– par domaine (CHF 500.– pour le domaine Grossesse) et par année civile pour des fournisseurs de prestations reconnus :**

- Fitness (cours et abonnements)
- Ecole du dos/corps
- Cours des partenaires de coopération d'Helsana
- Grossesse

**Ambulatoire : 75 % des frais pour les méthodes thérapeutiques et les thérapeutes reconnu-e-s**  
**Stationnaire : 100 %, max. CHF 5000.–/an<sup>1</sup> pour les fournisseurs de prestations et méthodes thérapeutiques reconnus**

Participation aux frais pour les méthodes de traitement de médecine complémentaire reconnues par Helsana, p. ex. ostéopathie, kinésiologie, massages médicaux

## COMPLETA PLUS<sup>3</sup>

Vous étendez la couverture d'assurance de COMPLETA avec d'autres prestations et une participation aux frais plus élevée

[helsana.ch/fr/completa-plus](http://helsana.ch/fr/completa-plus)

### Participation aux frais de promotion de la santé

– En plus des prestations de COMPLETA, **90 %, du montant excédentaire de la facture max. CHF 1000.–/an** pour des traitements ambulatoires ciblés ou prescrits par un-e médecin

– En plus des prestations de COMPLETA, **90 % du montant excédentaire de la facture, max. CHF 200.– / an<sup>2</sup>**  
 – Participation aux frais également pour les montures de lunettes  
**– 100 %, max. CHF 500.– par œil et par année civile** pour les corrections oculaires au laser<sup>4</sup>

**100 %, max. CHF 30 000.– par action de recherche** en Suisse

Quote-part de COMPLETA à hauteur de 25 %

En plus des prestations de COMPLETA : 90 % du montant excédentaire de la facture, max. CHF 500.–/an<sup>1</sup>

– **75 %, max. CHF 200.–/an** pour les traitements dépassant les frais de COMPLETA, tous domaines confondus  
 – **75 %, max. CHF 100.–/an** pour les cours de natation pour les bébés et les enfants (jusqu'à 5 ans révolus)

– En plus des prestations de COMPLETA : **15 % des frais, max. CHF 500.–/an** pour les traitements ambulatoires  
**– 75 %, max. CHF 500.–/année civile** dans le cadre ambulatoire pour des thérapeutes et méthodes thérapeutiques non couverte-s par COMPLETA.

<sup>1</sup> Pas de couverture au titre de l'assurance de base pour cette prestation.

<sup>2</sup> Couverture partielle au titre de l'assurance de base pour cette prestation.

<sup>3</sup> Souscription possible uniquement en combinaison avec COMPLETA.

<sup>4</sup> Délai de carence de 12 mois à compter du début de l'assurance.

# Assurances complémentaires ambulatoires



## PRIMEO

Avantages d'une assurance complémentaire d'hospitalisation en cas d'interventions ambulatoires  
[helsana.ch/fr/primeo](http://helsana.ch/fr/primeo)



### Libre choix du médecin en cas d'interventions ambulatoires

Libre choix du médecin en cas d'interventions ambulatoires chez un partenaire reconnu par Helsana

Espace de repos privé, restauration, boissons, Internet, journaux, place de stationnement gratuite ou trajet en taxi jusqu'à votre domicile en cas de traitements ambulatoires dans des cliniques partenaires reconnues par Helsana

#### 90 %, max. CHF 5000.–/an

Formes de diagnostic et de traitement innovantes, p. ex. tests génétiques médicaux et examens innovants

**Max. CHF 1200.–/an, max. CHF 400.–/traitement** pour les nuitées non indiquées médicalement en cas d'interventions ambulatoires<sup>1</sup>

**Max. CHF 600.–/an, CHF 200.–/intervention** pour l'hébergement d'un·e accompagnant·e proche en cas d'intervention ambulatoire<sup>1</sup>

**Max. CHF 100.–/jour pendant une durée maximale de 30 jours/an** par année civile pour les frais de l'aide ménagère prescrite par le médecin après une intervention ambulatoire<sup>1</sup>

#### 40 heures/an

Enfant malade/accidenté et hospitalisé pour une intervention ambulatoire<sup>1</sup> : après la prise de contact avec notre centrale d'appels d'urgence, nous organisons la garde de votre enfant à domicile par des personnes expérimentées.

#### 40 heures/an

L'un des parents est à l'hôpital pour une intervention ambulatoire<sup>1</sup> : après concertation avec notre centrale d'appel d'urgence, nous organisons une garde d'enfants 7 jours sur 7 par du personnel qualifié

**Jusqu'à CHF 100.–/cas** pour la garde d'animaux domestiques (à l'exclusion des animaux de rente) en cas d'intervention ambulatoire<sup>1</sup>

**CHF 20.–, max. 9 entrées/an** (dans un délai de 30 jours après l'intervention)<sup>1</sup>

**CHF 500.–/an** p. ex. pour les transports publics, taxi, trajets privés pour les trajets aller-retour en lien avec un traitement reconnu

#### Check-up jusqu'à max. CHF 1700.– tous les 3 ans

Programmes d'examens préventifs, p. ex. check-up médicaux ou en lien avec l'activité physique, la nutrition ou la réduction du stress

**Max. CHF 5000.– des frais/an** pour les supports et appareils qui excèdent les prestations de l'assurance de base

Pour les traitements ambulatoires ciblés dans un hôpital à l'étranger, après une garantie préalable de prise en charge des coûts

**90 % jusqu'à max. CHF 5000.–/an**, participation aux coûts non couverts ou partiellement couverts par l'assurance de base (pas d'implants dentaires)

**Max. CHF 300.–/an** pour l'utilisation de conseils médicaux par des hotlines payantes selon la liste du Groupe Helsana

### Rabais dans les assurances complémentaires ambulatoires

#### Rabais de famille

à partir de 2 personnes 5 %  
à partir de 3 personnes 10 %

#### Rabais pluriannuel

pour les nouveaux clients et clientes :  
3 % pour les contrats de 3 ans

<sup>1</sup> Il s'agit d'une intervention ambulatoire obligatoire selon l'Ordonnance sur les prestations de l'assurance des soins (OPAS) (réglementation « L'ambulatoire avant le stationnaire », AvS) ou il existe un accord contractuel avec le fournisseur de prestations



### Couverture sans faille avec PRIMEO et HOSPITAL

Avec HOSPITAL, vous bénéficiez également d'une couverture optimale en cas de traitements stationnaires et complétez ainsi votre assurance d'hospitalisation ambulatoire. Vous trouverez de plus amples informations sur [helsana.ch/hospital-assurances](http://helsana.ch/hospital-assurances)

## Nous sommes là pour vous.

Groupe Helsana  
0844 80 81 82  
[helsana.ch/contact](http://helsana.ch/contact)  
[helsana.ch/sites](http://helsana.ch/sites)

## Distinguée par les meilleures notes.



**COMPLETA** d'Helsana a obtenu les meilleures notes en matière d'étendue des prestations. moneyland.ch est le comparateur indépendant des assurances et des banques.



VZ VermögensZentrum évalue constamment les primes d'assurance en termes de prix et de prestations. Les assurances complémentaires d'Helsana **COMPLETA, TOP et SANA** sont évaluées comme étant supérieures à la moyenne.

Le Groupe Helsana comprend Helsana Assurances SA, Helsana Assurances complémentaires SA et Helsana Accidents SA. Les informations et les descriptions des prestations des produits sont présentées de manière sommaire et non exhaustive. Pour obtenir une description contraignante de prestations d'assurance, veuillez consulter [helsana.ch](http://helsana.ch). Ce support publicitaire ne constitue pas une offre contraignante. Nous réservons le droit de modifications.